

Note sur la mortalité parmi  
les forçats du bagne... / Louis  
René Villermé

Villermé, Louis René. Note sur la mortalité parmi les forçats du bagne... / Louis René Villermé. 18...

**1/** Les contenus accessibles sur le site Gallica sont pour la plupart des reproductions numériques d'oeuvres tombées dans le domaine public provenant des collections de la BnF. Leur réutilisation s'inscrit dans le cadre de la loi n°78-753 du 17 juillet 1978 :

- La réutilisation non commerciale de ces contenus est libre et gratuite dans le respect de la législation en vigueur et notamment du maintien de la mention de source.

- La réutilisation commerciale de ces contenus est payante et fait l'objet d'une licence. Est entendue par réutilisation commerciale la revente de contenus sous forme de produits élaborés ou de fourniture de service.

[CLIQUER ICI POUR ACCÉDER AUX TARIFS ET À LA LICENCE](#)

**2/** Les contenus de Gallica sont la propriété de la BnF au sens de l'article L.2112-1 du code général de la propriété des personnes publiques.

**3/** Quelques contenus sont soumis à un régime de réutilisation particulier. Il s'agit :

- des reproductions de documents protégés par un droit d'auteur appartenant à un tiers. Ces documents ne peuvent être réutilisés, sauf dans le cadre de la copie privée, sans l'autorisation préalable du titulaire des droits.

- des reproductions de documents conservés dans les bibliothèques ou autres institutions partenaires. Ceux-ci sont signalés par la mention Source gallica.BnF.fr / Bibliothèque municipale de ... (ou autre partenaire). L'utilisateur est invité à s'informer auprès de ces bibliothèques de leurs conditions de réutilisation.

**4/** Gallica constitue une base de données, dont la BnF est le producteur, protégée au sens des articles L341-1 et suivants du code de la propriété intellectuelle.

**5/** Les présentes conditions d'utilisation des contenus de Gallica sont régies par la loi française. En cas de réutilisation prévue dans un autre pays, il appartient à chaque utilisateur de vérifier la conformité de son projet avec le droit de ce pays.

**6/** L'utilisateur s'engage à respecter les présentes conditions d'utilisation ainsi que la législation en vigueur, notamment en matière de propriété intellectuelle. En cas de non respect de ces dispositions, il est notamment passible d'une amende prévue par la loi du 17 juillet 1978.

**7/** Pour obtenir un document de Gallica en haute définition, contacter [utilisationcommerciale@bnf.fr](mailto:utilisationcommerciale@bnf.fr).

## NOTE

**SUR LA MORTALITÉ**  
*Parmi les forçats du bague de Rochefort, sur la fréquence de leurs maladies, et sur la grande tendance que celles-ci ont à se terminer par la mort.*

**PAR M. VILLERME,**

La ville de Rochefort, située au milieu de marais fort mal sains, a toujours été ravagée, chaque été et chaque automne, par des fièvres d'accès. On aura une idée de la funeste influence de ces marais, réunie aux autres causes d'insalubrité qui n'ont cessé de peser sur les forçats du bague, si l'on se donne la peine d'examiner attentivement, 1<sup>o</sup> dans un recueil de Mé-

moires pour servir à l'histoire de la ville et du port de Rochefort, par M. Thomas, ancien commissaire de la marine (1), un tableau sur le mouvement de la population du bague, pendant 48 années consécutives, depuis 1766 jusques et compris 1814 (2); et un autre tableau que je puis ajouter au premier, pour la période de 1816 à 1827 inclusivement (3).

De l'un et de l'autre il résulte, en supposant (ce qui ne paraît pas devoir s'éloigner sensiblement de la vérité), que le nombre des forçats existant le 1<sup>er</sup> janvier de chaque année exprime la population moyenne, que la mortalité moyenne annuelle a été, savoir :

De	1767	à	1778,	d'un sur	4,89.
—	1779	—	1790,	—	3,57.
—	1791	—	1802,	—	3,86.
—	1803	—	1814,	—	7,61.
—	1816	—	1827,	—	11,51.

Si l'on rapportait les décès au nombre total des forçats qui ont figuré chaque année dans le bague, quelque courte qu'ait été pour beaucoup d'entre eux la durée du séjour dans l'année de l'entrée ou de la sortie, ce qui diminuerait considérablement la mortalité réelle, on trouverait encore,

Pour la première période,	1 décès sur	7,20.
— deuxième	—	5,04.
— troisième	—	5,98.
— quatrième	—	9,09.

(1) Un vol. in-8°, imprimé chez Faye, à Rochefort, en 1828.

(2) Voir à la suite de cette note le tableau n. 1.

(3) Voir le tableau n. 2.

— cinquième — 11,81.(1)

Les causes principales, je ne dis point les causes uniques, qui ont déterminé ces différences, paraissent avoir été :

1<sup>o</sup> Pour l'accroissement de la mortalité pendant la seconde période, des grands travaux, des grands remuements de terre faits à Rochefort et dans les environs; ce qui a produit, lors de leur exécution, des émanations dangereuses;

2<sup>o</sup> Pour l'amélioration à peine sensible pendant la troisième période, soit les constitutions météorologiques, soit d'autres causes inconnues; car pendant

(1) La supposition que l'on vient de faire, que le nombre des forçats existant au premier janvier de chaque année doit exprimer à peu près la population moyenne, du moins quand il s'agit de périodes un peu longues, semble justifiée par le tableau suivant que l'on a bien voulu me communiquer :

Années.	Nombres des forçats existant le 1 <sup>er</sup> janvier à Rochefort.	Entrés pendant l'année.
1819	1,658	310
1820	1,665	391
1821	1,647	209
1822	1,509	209
1823	1,355	1,069
1824	2,657	240
1825	1,848	228
1826	1,758	311
1827	1,719	273
	15,297	3,232

Car, si l'on se donnait la peine d'additionner, pour les neuf mêmes années, à l'aide du tableau n<sup>o</sup> 2 qui suit cette note, les populations moyennes déduites du total des journées de présence, on trouverait pour toute la période 15,178, nombre qui est sensiblement le même que 15,297.

cette période on a négligé de curer les fossés, de continuer les travaux commencés, et l'on a laissé les rues se dégrader, des cloaques s'établir dans le port et la ville, etc. On doit croire que sans une pareille négligence les résultats eussent été plus heureux ;

3<sup>o</sup> Pour l'amélioration notable de la quatrième période, le curage bien entretenu des fossés ou canaux, l'achèvement et l'entretien du pavage de la ville, le retour à l'ordre, et la vigilance active de l'administration qui veille plus que jamais à la salubrité (1) ;

4<sup>o</sup> Enfin, il faut attribuer l'amélioration également remarquable de la dernière période, à la continuité des mêmes soins rendus plus faciles par les travaux antérieurs pour tout ce qui concerne la santé publique.

Il serait bien curieux de pouvoir déterminer quelle est, dans l'énorme proportion annuelle des décès qu'on vient d'établir, la part de l'insalubrité de Rochefort, et quelle est la part des conditions particulières dans lesquelles s'y trouvent les forçats. On conçoit que, faute de données précises, que la seule administration peut se procurer, on ne saurait avoir sur ce sujet important que des prévisions, plus ou moins probables si l'on veut, mais toujours hypothétiques. Toutefois nous ne serons pas réduits à de pures conjectures : des personnes de l'administration elle-même ont recueilli pour moi des faits qui jettent

---

(1) Ces détails sur l'état de la ville de Rochefort, et sur les travaux et l'entretien de son port pendant les quatre premières périodes, sont extraits de l'ouvrage cité de M. Thomas.

un peu de jour sur le point dont il s'agit, et desquels il résulte que la mortalité des malades dans l'hôpital de la marine à Rochefort a été savoir :

	Pour les marins, ouvriers de la marine et soldats.	Pour les forçats.
	Guérisons.	Guérisons.
De 1800 à 1809, de 1 sur	19,11	8,62.
— 1810 — 1819, —	27,19	17,70.
— 1820 — 1825, —	40,35	13,78.(1)

Et que, pour les forçats, le rapport annuel des malades à la population a été, pour toutes ces années, comme 61974 est à 39027 (2), c'est-à-dire comme 6 est à 4 ou environ.

En d'autres termes :

Il faut compter annuellement, pour les forçats du bague de Rochefort, ce qui doit surprendre, beaucoup plus de maladies (je ne dis pas de malades) que d'hommes en population moyenne.

Et, sur un même nombre de malades, celui des décès est considérablement plus fort chez les forçats que chez les soldats, les marins et les ouvriers de l'arsenal pris ensemble.

Cette dernière conséquence paraîtra peut-être exagérée : on dira que les ouvriers du port, les marins et les soldats ne sont point, en général, aussi âgés que les forçats, que ceux-ci ne contractent ni la gale ni la syphilis, et que ces maladies ne sont point ou sont bien rarement des causes de mort.

(1) Voir la tableau n. 3.

(2) Voir les tableaux n. 1 et 2, qui indiquent la population, et le tableau n. 3, précité, dont on a retranché les résultats de l'année 1815, qui est omise dans la population.

A cela je réponds :

On aurait tort d'évaluer l'âge des marins, qui restent ordinairement marins aussi long-temps qu'ils le peuvent, ainsi que celui des ouvriers de la marine, par l'âge des soldats; et d'ailleurs, comme je l'ai déjà fait voir dans nos *Annales d'Hygiène publique* (1), l'âge moyen des forçats n'est que de 34 ans et demi, ou à peu près. Enfin la gale, qui d'ailleurs n'est point mortelle, est une maladie très commune parmi les forçats quand ils arrivent au bagne.

Mais pour lever tous les doutes que l'on pourrait avoir encore, supprimons des calculs qui concernent la mortalité dans l'hôpital de Rochefort, pour les marins, les soldats et les ouvriers, tous les vénériens et galeux, en laissant toutefois ces malades dans les calculs relatifs aux forçats; nous serons bien sûrs, en opérant de cette manière, que l'erreur sera à l'avantage de ceux-ci; et si nous retrouvons encore la même tendance, nous pourrions conclure que ce sont bien réellement les forçats qui meurent le plus. Or, en opérant ainsi, on trouve pour les marins, les ouvriers de l'arsenal et les soldats admis dans l'hôpital de la marine à Rochefort, le décès sur :

16,40	} Guérisons pour la période de	1800 à 1809	} Au lieu de sur	19,11
23,18		1810 à 1819		27,19
32,31		1820 à 1825		40,35(2)

Par conséquent, il est bien démontré maintenant que les maladies des forçats de Rochefort se terminent beaucoup plus fréquemment par la mort,

(1) *Mémoire sur la mortalité dans les prisons*, cahier d'avril 1829, p. 24, 25 et 98.

(2) Voir le tableau n. 4.



que les maladies des soldats, ouvriers et marins du même port. La différence qui, avant de retrancher parmi ces derniers les vénériens et galeux, était du double au simple, est encore comme 5, ou même un peu plus, est à 3.

J'ai établi ailleurs, et à l'aide d'autres faits, que quand les maladies sont une fois développées, elles sont plus souvent mortelles chez les indigents que chez les gens aisés, et cela d'autant plus que la pauvreté ou la misère est plus grande (1). On est en droit de tirer la même conclusion des faits que je viens de rapporter, car les forçats sont, relativement aux soldats, marins et ouvriers entretenus dans nos ports, de véritables indigents.

Pour résumer :

1<sup>o</sup> La mortalité des forçats dans le bagne de Rochefort a toujours été excessive, et telle que jusqu'au commencement de ce siècle, la condamnation aux travaux forcés au plus court terme actuel (5 années) équivalait, pour la très grande majorité des forçats qu'on envoyait dans ce bagne, à la peine de mort ;

2<sup>o</sup> Il faut compter presque chaque année, pour les forçats du bagne de Rochefort, un nombre total de maladies qui excède de beaucoup le nombre des hommes ;

3<sup>o</sup> Quand les maladies sont une fois développées, elles se terminent bien plus fréquemment par la mort chez les forçats, du moins chez les forçats du bagne de Rochefort, les seuls dont il s'agit ici, que chez

(1) Voir dans le premier volume des *Mémoires de l'Académie royale de médecine*, les pages 72 et 73.

les soldats, les marins et les ouvriers du même port;

4<sup>o</sup> Enfin, c'est à la misère des forçats, aux travaux qu'on en exige, à la réunion de toutes les mauvaises conditions hygiéniques qui pèsent sur eux dans le bagne de Rochefort; qu'il faut attribuer la fréquence de leurs maladies, la grande tendance que celles-ci ont à se terminer par la mort ou, en un mot, l'épouvantable destruction de ces hommes.

Voilà les faits tels que les donnent les chiffres: si ceux-ci sont exacts, mes conclusions le sont également. Mais pour bien les apprécier, il faut entrer dans quelques détails.

Lors des fièvres qui règnent périodiquement dans le pays, chaque année, tous les malades, à l'exception de ceux qui vont habiter pendant quelque temps des lieux plus salubres, sont sujets à de fréquentes récidives qui finissent trop souvent par occasionner la mort. Pour prévenir ces funestes accidents, les marins, les ouvriers de l'arsenal, les soldats convalescents sont envoyés à Saintes, ou bien, lorsque la maladie se prolonge, on leur donne des congés temporaires.

Mais ces mesures si sages ne sauraient s'appliquer à des hommes que la loi retient dans les fers, à des criminels, contre l'évasion desquels on prend les plus grandes précautions. De là il doit arriver que les forçats du bagne de Rochefort, restant constamment soumis aux causes qui ont produit leurs maladies, éprouvent des rechutes et meurent plus souvent que les autres.

Il n'est donc pas étonnant que dans un tel pays la mortalité des forçats ait toujours été considérable,

et plus particulièrement encore aux époques où on les employait à creuser des canaux, à remuer le sol, et quand le pavé de la ville et la propriété de l'arsenal étaient mal entretenus. Aussi, depuis un certain nombre d'années, qu'on a d'ailleurs logé ces hommes plus au large, et amélioré un peu leur régime alimentaire, leur mortalité, toute effrayante qu'elle nous paraisse encore, est-elle bien moins forte qu'autrefois. Si, lorsqu'ils sont ou viennent d'être malades, l'on pouvait soustraire les misérables dont il s'agit, à l'influence meurtrière du climat, les déplacer comme l'on déplace alors un marin, un ouvrier de l'arsenal ou bien un soldat, ce serait certainement, de tous les soins hygiéniques, le plus efficace pour conserver leur vie.

Sans doute, *s'il faut absolument*, ce que je ne saurais dire, qu'il y ait un grand port à Rochefort, mieux vaut que les travaux insalubres que l'entretien de ce port exige soient faits par des criminels avérés que par d'autres ouvriers, tout comme *s'il faut* que les vivres de qualités inférieures qui sortent des magasins de la marine soient consommés, mieux vaut par ceux-là que par ceux-ci : la mort d'un forçat est bien moins à regretter que celle de tout autre individu.

N<sup>o</sup> 1.*Population, année par année, du bague de Rochefort.*

Années.	Existant au 1 <sup>er</sup> janvier.	Entrés pendant l'année.	Morts dans le cours de l'année.
1766	«	539	3 (1)
1767	529	222	32
1768	695	169	155
1769	629	121	209
1770	479	136	106
1771	455	127	136
1772	406	173	109
1773	429	171	122
1774	436	192	87
1775	506	134	53
1776	544	209	54
1777	630	543	155
1778	949	528	150
	6,687	3,264	1,371
1779	1,230	569	352
1780	1,017	297	533
1781	604	161	202
1782	491	139	155
1783	402	548	285
1784	557	500	204
1785	769	416	133

(1) Le bague a été ouvert en 1766, juste un siècle après que Louis XIV eut fait commencer les travaux du port. Le 9 octobre de la même année, il reçut la première chaîne de forçats.

DANS LE BAGNE DE ROCHEFORT.

123

Années.	Existant au 1 <sup>er</sup> janvier.	Entrés pendant l'année.	Morts dans le cours de l'année.
1786	901	379	277
1787	908	174	179
1788	782	214	110
1789	781	322	96
1790	898	118	89
	<u>9,340</u>	<u>3,737</u>	<u>2,615</u>
1791	714	256	82
1792	799	299	193
1793	797	876	355
1794	1,104	333	364
1795	928	267	205
1796	657	416	311
1797	1,009	291	208
1798	877	740	136
1799	1,412	336	271
1800	1,161	442	359
1801	1,152	762	279
1802	1,516	587	335
	<u>11,926</u>	<u>6,605</u>	<u>3,097</u>
1803	1,698	472	317
1804	1,594	227	356
1805	1,380	496	293
1806	1,515	210	171
1807	1,468	194	171
1808	1,520	231	115
1809	1,523	196	112
1810	1,518	229	124
1811	1,530	265	202

Années.	Existant au 1 <sup>er</sup> janvier.	Entrés pendant l'année.	Morts dans le cours de l'année.
1812	1,479	519	275
1813	1,612	89	156
1814	1,439	562	110
	18,276	3,790	2,402

Les forçats libérés, amnistiés, grâciés, transférés dans un autre bague ou dans une maison centrale de détention, noyés en s'évadant, etc., forment, avec les forçats entrés et morts, la différence que l'on remarque d'une année à l'autre dans la population du 1<sup>er</sup> janvier.

## No. 2.

Années.	Population moyenne, déduite du total des journées réunies de présence dans le bague et à l'hôpital.	Décès.
1816	1,708	68
1817	1,760	60
1818	1,710	79
1819	1,688	131
1820	1,665	262
1821	1,588	194
1822	1,401	248
1823	1,597	219
1824	1,963	167
1825	1,842	98
1826	1,741	120
1827	1,693	122
	20,356	1,768 (1)

(1) Voir, pour cette dernière période, les pages 10, 49 et 50 du *Mémoire sur la mortalité dans les prisons*, que j'ai inséré dans le

## N° 3.

Tableau des marins, ouvriers de la marine, soldats, d'une part, et, d'autre part, des forçats sortis guéris de l'hôpital de la marine, à Rochefort, ou qui y sont morts.

Années.	Marins, soldats et ouvriers de la marine.		Forçats.	
	Guéris.	Morts.	Guéris.	Morts.
1800	4,973	199	2,215	294
1801	4,195	204	3,005	174
1802	4,179	245	2,067	440
1803	3,859	181	2,573	270
1804	6,975	486	2,155	319
1805	5,503	389	1,899	374
1806	10,034	552	2,504	228
1807	8,494	399	1,868	164
1808	9,185	319	1,885	102
1809	13,443	733	1,160	109
	70,840	3,797	21,331	2,474
1810	8,168	269	1,148	113
1811	14,068	629	2,278	192
1812	10,668	620	1,900	271
1813	7,908	410	1,807	151

premier cahier (avril 1829) de nos *Annales d'Hygiène publique et de médecine légale*.

Les réserves qui se lisent en note au bas de la page 50 précitée ne s'appliquent point au bague de Rochefort, où pendant toute la période dont il s'agit, il n'y a pas eu un seul homme tué en état de révolte, ou bien exécuté par sentence des tribunaux maritimes.

Années.	Guéris.	Morts.	Guéris.	Morts.
1814	7,111	222	1,910	107
1815	4,932	122	2,334	62
1816	3,840	81	1,910	68
1817	2,754	52	2,162	60
1818	4,518	65	3,047	79
1819	6,184	110	3,341	131
	70,151	2,580	21,837	1,234
1820	6,955	197	5,009	262
1821	8,825	264	2,558	194
1822	7,709	161	2,605	248
1823	5,543	142	2,630	219
1824	4,644	91	3,248	167
1825	4,346	87	2,326	98
	38,022	942	16,376	1,188

## N° 4.

Tableau indiquant, à l'exclusion des vénériens et galeux, les marins, les ouvriers de la marine et les soldats guéris ou morts dans l'hôpital de la marine, à Rochefort.

Années.	Guéris.	Morts.
1800	4,109	199
1801	3,275	204
1802	3,189	245
1803	2,937	181
1804	6,096	486
1805	4,599	389
1806	8,764	552



DANS LE BAGNE DE ROCHEFORT.

Années.	Guéris.	Morts.
1807	7,263	399
1808	8,108	319
1809	12,458	733
	<u>60,798</u>	<u>3,707</u>
1810	6,801	269
1811	13,384	629
1812	9,095	620
1813	7,023	410
1814	5,924	222
1815	3,654	122
1816	2,621	81
1817	2,191	52
1818	4,127	65
1819	4,994	110
	<u>59,814</u>	<u>2,580</u>
1820	5,830	197
1821	6,950	264
1822	6,131	161
1823	4,291	142
1824	3,546	91
1825	3,686	87
	<u>30,434</u>	<u>942</u>

Défauts constatés sur le document original

